

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 19 septembre 2023 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire.**

Présents : Y MICHEL ; M. ROUVIER ; W. BIGNON ; G. REQUENA ; J-C ARAGON ; S. ALLEMAND ; M. IBARS ; A. KELLY ; L. GASC ; C. PROUTEAU ; M. PEREZ ; B. DANIS ; J-M. DUMAS ; C. AZAIS ; S. MARTI ; S. JEAN ; C. PINO ; C. BASTIDE ; J. GROSSO ; D. SAUVADE

Absents représentés : M-C. FABRE DE ROUSSAC par M. IBARS ; N. LECLERC par G. REQUENA ; D. CUPOLI par J-C. ARAGON ; A. CHOUKROUN par L. GASC ; L. DELAITE par C. PROUTEAU ; C. RUEGGER par W. BIGNON ; A. ZAKHARY par J. GROSSO

Absents : JF. MARY ; D. VIALAS

8. Gestion dynamique du patrimoine communal : vente de la parcelle cadastrée DT 217

Vu la délibération générale qui clos la procédure des cahiers des charges sur la vente des biens communaux et de la cession d'un bien à Marseille-plage (ancienne station-service)

Dans un objectif de meilleure gestion et de valorisation du patrimoine municipal et afin de faciliter l'accès à la propriété aux particuliers mais également aux professionnels, la ville a organisé une vente ouverte à tous des biens communaux.

Lors de l'appel à candidatures, ce bien n'avait pas été attribué. Aussi, il a été décidé comme convenu lors du dernier conseil municipal de convenir d'une vente de gré à gré.

Aussi, pour ce qui est de la parcelle DT 217, située 50 avenue de la Méditerranée, elle a été attribuée à Monsieur et Madame Bruno CLARIS.

L'estimation des Domaines pour cette parcelle est de 105 000 €, la proposition financière est de 110 211 €.

Vu l'estimation des Domaines,

Vu la proposition de Monsieur et Madame Bruno CLARIS,

Il appartient au conseil municipal :

D'accepter la vente du bien suivant :

Section cadastrale	Numéro cadastral	Adresse postale	Acquéreur(s)	Surface d'emprise au sol (m ²)	Surface Plancher (m ²)	Prix total
DT	217	50 avenue de la Méditerranée	M. et Mme Bruno CLARIS	95	41	110 211€

Tous les frais, droits et autres étant à la charge de l'acquéreur.

De donner délégation de signature à M. le Maire ou son représentant pour tous les éléments afférents à ce dossier.

Il convient d'en délibérer.



Document de travail non opposable et non contractuel, Copie et reproduction interdites.
Edition VMap / C150 le: 30/08/2022.

25 m

